

COMMUNE D'ACHENHEIM



Conseil municipal du 6 mars 2017

L'an deux mille dix sept, le six mars à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 2 mars par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Aménagement Foncier Titre II du livre 1er (nouveau) du Code rural et de la pêche maritime.
Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.
Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et d'un propriétaire suppléant.
2. Lotissement communal « le Moulin » : vente du lot n°3
3. Fixation des tarifs pour la location de deux salles communales situées au n°4 rue de l'Eglise
4. Subventions
5. Divers

Sont présents :

M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER,-FREPPÉL, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Raymond SCHWEITZER, Mr Valentin RABOT, Mme Anne COUPPIE, M. Bernard MARTIN, Mme Fabienne VONTHRON, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, Mme Ludivine DE JESUS, M. Adrien D'ANTIMO, Mme Madeline RICO, M. Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. Jean-Michel HENNINGER ayant donné procuration à M. Michel DIEBOLT

Mme Sylvie STENGEL est désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération N°2017 -08 : Aménagement Foncier Titre II du livre 1^{er} (nouveau) du Code rural et de la pêche maritime.

Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Election par le Conseil Municipal de deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune titulaires et d'un propriétaire suppléant.

M. le Maire fait connaître au Conseil Municipal que, par lettre du 18 janvier 2017, M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune, exploitants ou non, appelés à siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'ITTENHEIM, ACHENHEIM et HANDSCHUHEIM.

Election des membres propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 8 février 2017, soit plus de 15 jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal Dernières Nouvelles d'Alsace en date du 7 février 2017

Se sont portés candidats les propriétaires ci-après :

- M. Michel DIEBOLT
- M. Jean-Paul MENGUS
- M Constant MEYER représentant la société WIENERBERGER

qui jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité, sont de nationalité française (sous réserve des conventions internationales) ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé).

Le nombre de votants étant de 19, la majorité requise est de 10 voix.

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election des 2 propriétaires titulaires :

Ont obtenu au premier tour :

- M. Michel DIEBOLT : 19 voix
- M. Jean-Paul MENGUS : 0 voix
- M Constant MEYER représentant la société WIENERBERGER : 0 voix

Ont obtenu au second tour:

- M. MENGUS Jean-Paul : 2 voix
- M Constant MEYER représentant la société WIENERBERGER : 17 voix

Pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis.

Election d'un propriétaire suppléant :

A obtenu au premier tour : 19 bulletins dont un bulletin blanc soit 18 suffrages exprimés

- M. Jean-Paul MENGUS: 18 voix,

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux au cours des tours successifs :

- sont élus membres titulaires :

- M. Michel DIEBOLT, 10A rue du Noyer, 67204 Achenheim
- M Constant MEYER représentant la société WIENERBERGER, 8 rue du Canal 67204 Achenheim

- est élu membre suppléant:

M. Jean-Paul MENGUS, 5 route d'Ittenheim, 67204 Achenheim

Délibération n°2017-09 : Lotissement communal « Le Moulin » vente du lot n°3

M. Julien GUILLON expose à l'assemblée que la commercialisation des lots n°1, 2, 3, 4, 8 et 9 du lotissement du Moulin a été close le 16 décembre 2016. Il s'agit des lots destinés à la construction de maison individuelle d'habitation.

Les candidatures ont été examinées et les lots ont été attribués en application de la procédure définie par délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2016.

Les futurs acquéreurs du lot n°3 ayant confirmé leur accord pour cette acquisition, Il est proposé au conseil d'approuver cette vente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Vu le permis d'aménager n° PA06700115R0001 délivré le 9 octobre 2015,

Vu le permis d'aménager modificatif n° PA 06700115R0001M01 délivré le 12 septembre 2016,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 septembre 2016 fixant le prix de vente des lots et les conditions de la commercialisation (critères et conditions de la vente),

DECIDE

De céder le lot n° 3 comme suit :

| | TYPE D'HABITA T | SURFACE LOT en ares | Prix de vente TTC à l'are | Prix de vente TTC total | Acquéreurs |
|-------|-----------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------------|--|
| LOT 3 | Individuel | 3,82 | 29 000€/are | 110780 | M. Antoine CHARTIER et Mme Camille CHARTIER 4 rue des Alisiers 67100 Strasbourg |

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, tous actes complémentaires ou rectificatifs et tous documents concourant à la bonne exécution de ce projet.

De retenir l'étude notariale de Maitres Laurence WOLFF, Christian BITZBERGER et Christine HINCKER, notaires associés à Lingolsheim (67380) pour l'établissement de l'acte notarié.

Approuvée à l'unanimité,

Délibération n°2017 -10 : Fixation des tarifs pour la location de deux salles communales situées au n°4 rue de l'Eglise

La municipalité a décidé de mettre à disposition des associations communales, à titre gratuit, deux salles situées au n°4 rue de l'Eglise : la salle des associations n°1 et la salle des associations n°2.

Ces salles pourront exceptionnellement être louées (réunions de syndic ou autres).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Fixe les tarifs de location de la salle des associations n°1 et de la salle des associations n°2 comme suit :

- Tarif horaire pour les résidents d'Achenheim : 15 € (avec un minimum de 4 heures).
- Tarif horaire pour les extérieurs : 30 € (avec un minimum de 4 heures).

En cas de non respect des obligations relatives au nettoyage prévues dans la convention d'occupation, une pénalité forfaitaire de 50 euros sera appliquée.

Ces Tarifs sont applicables à compter du 15 mars 2017.

Approuvée à l'unanimité.

Délibération N°2017- 11 : Subventions

Subventions à l'Association Foncière d'Achenheim

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide le versement d'une subvention de 300 euros à l'Association Foncière d'Achenheim (reversement d'une partie de la location de la chasse communale).

Les crédits étant à inscrire au BP 2017. Approuvée à l'unanimité

Subvention à l'école maternelle d'Achenheim

Vu la demande de subvention d'un montant de 150 euros de la directrice de l'école maternelle en date du 21 février 2017 concernant le projet artistique et culturel préparé par l'équipe enseignante. L'objectif est la réalisation d'une fresque sur le mur qui sépare la cour de l'école maternelle de la cour du collège. Elle sera réalisée par les élèves de grande section de mars à mai 2017.

Le budget prévu pour l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de la fresque s'élève à 150 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Décide d'attribuer une subvention de 150 euros à l'école maternelle d'Achenheim pour l'acquisition du matériel nécessaire à la réalisation de la fresque.

Les crédits étant à inscrire au BP 2017.

Adoptée à la majorité (18 voix pour, 1 abstention)

Points divers :

Information sur les marchés publics signés par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation :

Objet du marché : Marché d'assurances passé pour les besoins de la Commune d'ACHENHEIM

Lot n° 1 : Assurance Responsabilité civile – Dommages aux biens - Protection juridique
GROUPAMA GRAND EST, 30 boulevard de Champagne, CS97830, 21078 DIJON cedex

Montant du marché : option 1 sans franchise prime annuelle de 8656 € TTC

Lot n° 2 : Assurance Flotte Automobile

GROUPAMA GRAND EST, 30 boulevard de Champagne, CS97830, 21078 DIJON cedex

Montant du marché : option 1 sans franchise prime annuelle de 1255,06 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45

Le Président de séance,


Raymond LEIPP

La secrétaire de séance,


Sylvie STENGEL

